

Pour une rentrée combative !

Déposé le 07/09/2017

L'été a été assombri par une avalanche d'annonces peu réjouissantes : austérité budgétaire, gel du point d'indice, remise en cause de la revalorisation des carrières des fonctionnaires obtenue notamment par la FSU. Enfin, cerise sur un gâteau bien amer : la hausse de la CSG qui baissera le pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et les retraités-es.

Sur un plan plus large, nous ne pouvons rester de marbre face aux conditions de vie inhumaines imposées aux migrant-es. Comment accepter qu'il faille un arrêt du Conseil d'Etat pour exiger des pouvoirs publics que de l'eau et des latrines soient mises à disposition à Calais ? Comment accepter que la solidarité soit condamnée comme cela a été le cas avec la condamnation à 4 mois de prison avec sursis de Cédric Huérou pour être venu en aide à des migrant-es dans le sud de la France ? La FSU ne se résigne pas et continuera la lutte pour que cette situation ne perdure pas.

Un premier combat s'annonce contre les régressions sociales contenues dans les ordonnances publiées en cette rentrée. Pour la FSU, la précarité n'est pas une fin en soi. La situation sociale de notre pays ne s'améliorera pas avec une baisse de droits pour les salarié-es. C'est bien d'un partage des richesses plus juste dont nous avons besoin. Le 12 septembre, la FSU a donc déposé un préavis de grève, le SNUipp-FSU Paris appelle les enseignant-es à rejoindre la manifestation intersyndicale dès 15h. Le parcours de celle-ci sera mis en ligne sur notre site.

En ce qui concerne l'école, l'avenir ne semble pas beaucoup plus rose. En plus de mettre un terme au dispositif « Plus de maitres que de classes », la généralisation de la baisse des effectifs en CP en éducation prioritaire ne pourra que dégrader les conditions d'enseignement dans les autres niveaux et les autres écoles si une rallonge budgétaire n'est pas prévue pour la rentrée 2018.

Rythmes scolaires, formation, accompagnement des élèves en situation de handicap... Le SNUipp-FSU sera aux côtés des enseignant-es pour obtenir des avancées pour l'école, les personnels et les élèves. Alors, n'hésitez plus, rejoignez-nous en vous re-syndiquant à cette rentrée.

Dans l'attente des débats que nous aurons notamment lors de la réunion d'info syndicale de rentrée le 19 septembre, toute l'équipe du SNUipp-FSU Paris vous souhaite une belle rentrée !

Sommaire

- p. 2 Rentrée scolaire : les enseignant-es doivent être entendu-es !
- p. 3 APC : on continue l'action !
Prochaines réunions d'information syndicale.
- p. 4 Evaluations CP : vigilance !
PPCR : c'est pour quand ?
- p. 5 Contre l'état d'urgence permanent,
manifestons le 10 septembre !
Contre la casse du code du travail,
manifestons le 12 septembre !
- p. 6 Bulletin d'adhésion

CTA du 5 septembre

Les enseignant-es doivent être entendu-es !

Ce CTA n'avait pas vocation à effectuer un bilan complet de la rentrée. Cependant, le SNUipp-FSU a insisté sur trois points fondamentaux pour le bon fonctionnement des écoles et les conditions de travail des enseignant-es.

Meilleur déroulement des opérations administratives dont les affectations

L'an passé, la rentrée avait été chaotique de ce point de vue. Le SNUipp-FSU a tout au long de l'année travaillé avec le rectorat pour que cela ne se reproduise pas. Cette année, même s'il y a eu encore des difficultés, les opérations se sont mieux passées. Toutefois, il est indispensable que les recours déposés par les collègues soient vraiment étudiés et que les enseignant-es puissent obtenir des réponses du rectorat lorsqu'ils appellent ou contactent par mail les services du rectorat.

Revenir enfin sur la réforme des rythmes scolaires

Le SNUipp-FSU a réaffirmé une nouvelle fois son exigence d'ouverture urgente de discussions sur l'organisation parisienne du temps scolaire. Depuis maintenant 4 ans, les enquêtes du SNUipp-FSU se succèdent et soulignent la même appréciation négative des enseignant-es tant du point de vue des conditions d'apprentissage des élèves que des conditions de travail des personnels. Les enquêtes académiques menées par le passé auprès des collègues rejoignent ce constat sur bien des points. Il est grand temps que l'académie cesse de suivre la Mairie sans se positionner et impose l'ouverture d'un grand débat.

Réponse de l'académie : le directeur d'académie a indiqué qu'il souhaitait encore évaluer l'application de cette réforme. Une discussion doit également avoir lieu avec les autres partenaires (Caf, ville, ...).

Sur cette question, le SNUipp-FSU a dénoncé le manque d'engagement de l'académie qui se contente de discours généraux. Si l'académie n'accède pas à la demande du SNUipp-FSU d'ouvrir des

discussions, notre organisation est déterminée à imposer un grand débat cette année.

« Ecoles en crise » suite au comportement hautement perturbateur de certains élèves

Depuis quelques années, de nombreuses écoles parisiennes sont confrontées à des situations de crise dues à la souffrance d'un ou de plusieurs élèves. Les enseignant-es sont laissé-es trop souvent seules face à ces graves difficultés. Il existe des dispositifs particuliers à Paris comme R'Ecole. Cependant, les moyens ne suffisent pas et d'autres pistes doivent très certainement être explorées. Pour le SNUipp-FSU, un travail sérieux académique doit être rapidement mis en place.

Réponse de l'académie : soutenue par la Politique de la Ville, une expérimentation a eu lieu l'an passé avec prise en charge rapide des élèves pour effectuer les bilans nécessaires. L'académie a donc sollicité notamment l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la ville de Paris.

L'académie a également indiqué souhaiter installer un groupe de travail sur cette question cette année.



Pour la réouverture de la liste complémentaire

Enfin, le SNUipp-FSU a de nouveau revendiqué le recrutement de candidat-es sur liste complémentaire en nombre suffisant pour ne pas avoir recours à l'embauche de contractuels. Le directeur d'académie a indiqué qu'il y avait encore une incertitude sur le nombre d'enseignant-es en surnombre. Le point doit être fait avant de demander éventuellement

l'autorisation du Ministère pour avoir recours de nouveau à la liste complémentaire.

Ajustements de carte scolaire

Le CTA a débattu des ajustements de carte scolaire abordés lors du groupe de travail du 31 août. L'Inspecteur d'académie a malheureusement souligné une baisse plus importante que prévu des effectifs : on attendait 2 030 élèves de moins, au final, c'est 3 350 élèves de moins dans les écoles (1 546 élèves de moins en maternelle et 1 804 en élémentaire). En 5 ans, les écoles parisiennes ont perdu 8 500 élèves.

Les mesures actées par l'académie à la fin du groupe de travail du 31 août ont été confirmées par l'académie.

- quatre ouvertures de classe : ouverture d'une classe à l'EP Kuss, annulation de la fermeture de classe à l'EM Vandrezanne, ouverture d'une classe à l'EE Boulard, ouverture d'une classe à l'EM Jongkind.

- une ouverture provisoire de classe à l'EM Goutte d'Or – valable uniquement pour une année.

- quatre fermetures de classe : fermeture de classe à l'EM Brantome, fermeture de classe à l'EM Rapp, annulation de l'ouverture de classe à l'EM Dausmenil, fermeture de classe à l'EM T. Deck.

A la demande du SNUipp-FSU, un poste supplémentaire abonde la brigade REP+. Cela dit, cela ne sera pas suffisant. Deux postes supplémentaires auraient été nécessaires.

Attaques contre les contrats aidés

Le SNUipp et la FSU ont dénoncé les conséquences académiques de la baisse du nombre de contrats aidés dans l'académie. L'académie a réaffirmé que l'accompagnement des élèves en situation de handicap ne serait pas remis en cause, mais que les contrats d'aide à la direction d'école ne seraient pas tous renouvelés. Les élu-es du personnel ont insisté pour que les personnels concernés ne soient pas laissés sans solution.

Temps de travail des enseignant-es

On continue l'action sur les APC !



Le temps de travail invisible des enseignant-es ne va pas diminuer en cette rentrée... Le temps de travail hors activités avec les élèves, préparation et correction s'élève à 5h36 par semaine, seulement 2h sont reconnues dans nos obligations de service. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de revendiquer la reconnaissance de l'en-

semble de notre charge de travail et revendique la fin des APC comme première étape.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'inscrivent dans l'histoire récente de l'école mais, quelle que soit la forme prise, aucune évaluation n'a permis de prouver l'efficacité de ces heures « supplémentaires » pour les élèves alors que les enseignant-es en dénoncent l'impact sur leurs conditions de travail. 81% des PE se déclarent insatisfait-es des activités pédagogiques complémentaires (janvier 2016 Harris interactive pour le SNUipp-FSU). D'après le rapport du CNESECO, ces heures se révèlent peu effi-

caces parce que dispensées sur un temps à la marge de l'école et des heures de cours. Elle ne permet pas de modifier l'expérience des élèves au quotidien.

Pour obtenir gain de cause, notre syndicat continue donc à appeler à l'action au niveau national ! Le SNUipp-FSU sera reçu le 26 septembre rue de Grenelle pour engager les discussions sur le temps de travail des enseignants avec le nouveau ministre. Nous vous invitons à nous contacter pour en discuter et d'ici-là à noter toutes les heures effectuées : rencontre avec les parents, relations avec les partenaires extérieurs, travail d'équipe, réunions diverses.

Premières réunions d'information syndicale

Le SNUipp-FSU organisera toute l'année des réunions et des stages afin d'informer les enseignant-es et de débattre de nos revendications. Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqué-es ou non. Les absences pour les « stages de formation syndicale » sont de droit, l'autorisation d'absence est à demander un mois à l'avance. Pour les « réunions d'information syndicale hors temps de service devant élèves », une attestation de présence sera remise lors de la réunion pour décompter 3 heures des heures d'animations pédagogiques ou de réunions dans la limite de 9h.

Merci d'informer le syndicat de votre présence par mail.

RIS de rentrée

Mardi 19 septembre à 16h

A la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème - M° République.

Nous aurons l'occasion de débattre des conditions de rentrée et des nouvelles annonces ministérielles (CP dédoublés, évaluations en CP, rythmes scolaires...). Cette réunion nous permettra de débattre des actions à construire face aux annonces gouvernementales contre les fonctionnaires : retour du jour de carence, gel du point d'indice, remise en cause de la revalorisation des carrières... et refonte des régimes de retraite.

RIS Préparer sa retraite

Mardi 3 octobre à 16h

Dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 14e - M°Glacière.

Cette réunion concerne tous les collègues envisageant de partir en retraite dans les années à venir.

RIS Enseigner Hors de France

Mardi 3 octobre à 16h

Dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 14e - M°Glacière.

Cette réunion concerne tous les collègues envisageant de partir enseigner à l'étranger.

RIS Préparer l'entretien de direction

Mardi 3 octobre à 16h

Dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 14e - M°Glacière.

Cette réunion concerne tous les collègues souhaitant s'inscrire sur la liste d'aptitude à la direction d'école.

Nouvelles évaluations en CP

Laisser la liberté pédagogique aux enseignant-es !



Après les polémiques portant sur les méthodes d'enseignement de la lecture cet été, le ministère annonce des évaluations CP, elles se dérouleront du 18 au 29 septembre, elles auront pour objet la lecture et les mathématiques. Les résultats seront remontés dans les circonscriptions de façon anonyme « afin de créer un dialogue, de mettre en place des sessions de formation ou d'accompagnement de l'action pédagogique. ». Le SNUipp-FSU est déterminé à

obtenir toutes les garanties pour que ces résultats ne servent pas à classer les écoles, les enseignant-es...

Selon une pratique qui semble être la marque de fabrique du gouvernement Macron, les organisations syndicales qui en ont eu connaissance le 28 août n'ont pas été autorisées à conserver les documents à l'issue de la réunion. Une curieuse conception du dialogue social...

Le ministère a indiqué qu'il souhaitait uniformiser les nombreux outils existants et ainsi répondre à une demande du terrain. On peut se poser la question de savoir quelle a pu être cette demande sachant que les enseignant-es pratiquent pour la plupart l'évaluation diagnostique. Ces évaluations sont un dispositif imposé dans une démarche verticale sans aucun débat avec la profession, ce n'est pas acceptable.

Derrière cette présentation officielle, on perçoit bien la volonté du ministre d'avancer des pions pour mieux installer les pratiques pédagogiques (surreprésentation des exercices sur la phonologie et

les correspondances graphème/phonème) qu'il promeut en matière d'apprentissage de la lecture, le recentrage sur le travail systématique des correspondances grapho-phonétiques et l'individualisation des parcours et des remédiations avec les CP à 12. C'est une conception éloignée de la réalité du savoir-lire qui implique de maîtriser aussi la compréhension. Le SNUipp-FSU a donc exprimé ses plus vives inquiétudes. Il a aussi interrogé le ministère sur la pertinence d'évaluer si tôt dans l'année pour des élèves qui arrivent de maternelle et après deux mois de vacances. Elles sont d'ailleurs en inadéquation avec les programmes actuels de maternelle et les compétences attendues en fin de grande section.

Le SNUipp-FSU demande au ministère que les évaluations soient à disposition des équipes, que les enseignant-es puissent les adapter au contexte de la classe et s'en emparer s'ils le jugent utile. C'est la condition pour qu'elles deviennent ainsi un outil pour les enseignant-es de l'école au service des apprentissages.

PPCR : c'est pour quand ?

La réforme de l'avancement et de l'évaluation professionnelle des enseignant-es devaient entrer pleinement en application en cette rentrée suite à l'accord PPCR signé notamment par la FSU. Cette réforme améliorerait le déroulement des carrières et mettrait fin à l'inspection telle que nous la connaissions. En application de cette réforme, des rendez-vous de carrière étaient prévus à l'échelon 6 et à l'échelon 8 pour un avancement plus rapide à l'échelon supérieur, ainsi que lors de la deuxième année à l'échelon 9 en vue du passage à la hors-classe. Cette réforme était accompagnée d'une revalorisation indiciaire de chaque échelon.

Le gouvernement semble cependant vouloir remettre en cause le calendrier de revalorisation des carrières. Le SNUipp-FSU informera rapidement les personnels.

Opérations à venir

Un certain nombre d'opérations administratives sont en cours ou vont démarrer. Le SNUipp-FSU publiera les circulaires rectoriales dès leur parution :

- Demande de stage de formation continue : inscription sur Gaïa jusqu'au 24 septembre.
- Demande de stages d'initiative nationale ASH : la circulaire devrait paraître sous peu, les candidatures seront à remonter rapidement.
- Demande de congé de formation professionnelle : parution de la circulaire en septembre.

À l'offensive dès le 12 septembre

Pour préserver notre modèle social !

Les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités. Elles s'attaquent brutalement aux droits sociaux : nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, multiplication inacceptable de mesures concernant les agents publics, réforme du Code du travail... Elles forment un ensemble cohérent au service d'un projet libéral.

En action contre les régressions !

La FSU condamne les remises en cause des droits sociaux des salarié-es que la réforme du droit du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail.

Les réformes qui depuis plus de 30 ans ont flexibilisé l'emploi en France n'ont pas permis de lutter efficacement contre le chômage, mais elles ont augmenté la précarité dans la société. La situation sociale de notre pays ne s'améliorera pas avec moins de droits pour les salarié-es du privé. Le tour des fonctionnaires viendra à coup sûr très prochainement. C'est bien d'un partage des richesses plus juste dont nous avons besoin.

La FSU Ile de France appelle donc à manifester le 12 septembre avec la CGT, FO, Solidaires, l'UNEF, la FIDL et l'UNL pour un code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité. Le SNUipp-FSU Paris appelle les enseignant-es à être

nombreux à la manifestation intersyndicale dès 15h. La Manifestation partira de Bastille à 14h en direction de la Place d'Italie. La FSU sera placée en fin de cortège.

En octobre, défendons nos droits et notre pouvoir d'achat !

Dans la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice, prévision de 120 000 suppressions d'emplois, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat, remise en cause du calendrier des mesures PPCR, baisse des dotations aux collectivités locales. Il ne faut pas oublier non plus que la réforme du régime de retraite des fonctionnaires est prévue dans les mois à venir.

La FSU appelle à construire une journée d'action la plus unitaire possible en octobre, pour la reconnaissance du travail des agents, l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière.

Nous n'avons pas le choix, il nous faut prendre les choses en main ensemble : pour nos métiers, pour nos conditions de travail et de vie, pour la reconnaissance de notre travail et de nos rémunérations, pour promouvoir des services publics de qualité, pour offrir un avenir à tous les jeunes... Dans les mois qui viennent, des mobilisations réussies seront nécessaires, cela dépend de nous !



La FSU est attentive aux conditions de vie faites aux migrant-es et à leurs droits particulièrement celui à l'éducation et à la poursuite d'études. Un migrant sur deux est un enfant ou un jeune. C'est pourquoi, avec nombre d'organisations syndicales et associations, elle agit avec détermination auprès du ministère de l'Éducation nationale pour que ce droit à l'éducation soit garanti.

L'État ne doit pas empêcher les migrant-es d'accéder aux démarches élémentaires auxquelles ils ont droit et il lui revient d'héberger et d'accompagner

les demandeurs d'asile sans compter sur des associations ou des citoyens pour endosser ce devoir humain. Et bien évidemment encore moins de les poursuivre lorsqu'ils s'en chargent à sa place ! Ainsi, la FSU dénonce la condamnation de Cédric Herrou à 8 mois de prison. Elle partage avec lui l'idée qu'il revient bien au « citoyen en démocratie d'agir quand il y a une défaillance de l'État ». La FSU demande l'arrêt des poursuites à son encontre et la suppression du délit de solidarité.

Contre l'état d'urgence permanent,

Manifestation unitaire dimanche 10 septembre à 15h

L'état d'urgence a été renouvelé jusqu'à début novembre par le parlement. Or il a largement démontré son inefficacité contre les attentats. Il a été dévoyé à de multiples reprises.

Sous prétexte d'y mettre fin, le gouvernement Macron présente un projet de loi reprenant dans la loi commune les princi-

pales mesures de l'état d'urgence. Il instaurerait ainsi un état d'urgence permanent. Ces dispositions porteraient atteinte de manière disproportionnée à nos libertés individuelles et collectives. Certaines remettent gravement en cause les garanties judiciaires.

Le projet de loi est examiné en procédure accélérée, il a été discuté le 18 et le 19

juillet au Sénat et passera en septembre à l'Assemblée.

Afin de s'opposer à cette loi, le SNUipp-FSU Paris appelle les enseignant-es à se joindre à la manifestation organisée par un grand nombre d'associations et de partis politiques dimanche prochain à 15h au Père Lachaise.

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2017/2018

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatique-ment. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Septembre Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Octobre Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	4	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 50 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416